



Rapporteur : M. MARTIN

47450

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

### Bilan des travaux réalisés par le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques en 2022 et perspectives pour 2023

Le jeudi 15 décembre 2022 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h30.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 actant l'évolution de l'instance départementale des politiques publiques en Comité d'évaluation des politiques publiques ;

Depuis de nombreuses années, le Département d'Ille-et-Vilaine réalise des évaluations de ses politiques départementales (34 menées depuis 2009) et porte une démarche globale formalisée depuis 2009, sous l'égide d'une instance dédiée et composée d'élu.es départementaux.ales, et dotée d'un cadre méthodologique et d'une charte pour développer les pratiques d'évaluation au sein de notre collectivité (élaborée en 2018).

Lors de la session du 13 février 2009, l'Assemblée départementale a adopté le principe d'une formalisation et d'un renforcement des pratiques d'évaluation des politiques publiques au sein du Département. Pour ce faire, en juin 2009, le Comité départemental d'évaluation a été créé, chargé du pilotage du programme annuel d'évaluation et composé d'élu.es. La fin du précédent mandat en juin 2021 a coïncidé avec la fin du mandat du Comité départemental d'évaluation.

Avec le retour d'expérience capitalisé et la mise en place du nouvel exécutif, l'instance départementale d'évaluation ainsi que son appellation ont évolué, devenant ainsi le 16 décembre 2021, le Comité d'évaluation des politiques publiques du Département.

Il est composé de 7 élu.es titulaires, dont 4 élu.es de la majorité et 3 élu.es de la minorité, et de 7 élu.es suppléant.es. Les désignations ont été réactualisées le 23 juin 2022. Monsieur BRETEAU préside cette instance. A ce jour, en sont également membres titulaires : Mme BOUTON, Mme COURTEILLE, Mme FAILLE, M. DE GOUVION DE SAINT CYR, M. MARTINS, M. PERRIN.

Le présent rapport a pour objectif de rappeler brièvement le rôle de cette instance, puis de faire un bilan synthétique de l'action du Comité d'évaluation des politiques publiques qui s'est installé en 2022, ainsi que de l'évaluation thématique livrée sur la période 2022.

### **I - LE ROLE DU COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Le Comité d'évaluation des politiques publiques, instance de l'évaluation au sein du Conseil départemental, a 3 missions principales :

- Proposer le programme annuel d'évaluation;
- Suivre les travaux d'évaluation avant la présentation des résultats en session ainsi que les préconisations d'amélioration de l'action publique ;
- Communiquer en interne et en externe sur les évaluations menées.

L'Assemblée départementale est destinataire des résultats des évaluations, présentés en session, ainsi que du bilan annuel d'activité du Comité d'évaluation des politiques publiques.

### **II - LES ACTIONS DU COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN 2022**

Le programme pluriannuel 2021-2022 d'évaluation des politiques publiques a été défini début 2021. Les évaluations retenues dans ce cadre ont été réalisées.

Le Comité départemental d'évaluation s'est réuni 2 fois en 2022. Sa réunion d'installation a eu lieu le 12 mai 2022 et a été l'occasion de sensibiliser ses membres aux fondements et apports des démarches d'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'au rôle et fonctionnement du Comité et des perspectives et chantiers à venir en matière d'évaluation des politiques publiques pour 2022-2023.

Sa deuxième réunion a eu lieu le 27 octobre 2022 et a été l'occasion de restituer les résultats de l'

évaluation inscrite au programme annuel des évaluations de l'année : la politique départementale de soutien en direction des Jeunes à problématiques multiples en protection de l'enfance. Le Comité d'évaluation des politiques publiques a ainsi pu veiller aux bonnes conditions de sa réalisation (respect des règles déontologiques...). Il s'est assuré de la diffusion et de la communication des résultats de cette évaluation, dans le respect des engagements pris au travers de la charte départementale d'évaluation des politiques publiques.

### **III - L'EVALUATION RESTITUEE DEVANT LE COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN OCTOBRE 2022 : politique départementale de soutien en faveur des Jeunes à problématiques multiples en protection de l'enfance**

L'évaluation porte sur une politique obligatoire du Département et a été réalisée en interne par le service Evaluation, pilotage et audit, de novembre 2021 à juin 2022.

Elle s'est réalisée dans un contexte à la fois de difficultés d'une partie des professionnel.les départementaux.ales qui se sentent démun.i.es quant à la prise en charge de ces jeunes ; d'une forte augmentation du nombre de ces jeunes pris en charge sur le territoire breillien (+ 340 % en 3 ans) ; d'une prise de risque institutionnel engageant la responsabilité du Département et d'une prise de risque humain (pour ces jeunes et pour les professionnel.les qui les accompagnent).

L'évaluation visait à éclairer la décision des élu.es départementaux.ales sur la stratégie future à déployer en faveur de ce public particulièrement vulnérable. Les résultats intégraux de cette évaluation sont d'ailleurs restitués plus en détail lors de cette session dans le cadre d'un rapport séparé.

Les Jeunes à problématiques multiples sont pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit de jeunes se mettant en danger et/ou mettant en danger leur entourage. De plus, ils cumulent des difficultés graves et multiples, de haute complexité, qui aboutissent à un stade d'impasse, dans des domaines divers (santé, psychiatrie, délinquance, déscolarisation, troubles du comportement, sexuels, addictions, handicap...) et avec un haut taux d'accompagnement du jeune par un ou des adulte.s contenant.s. Ils représentent environ à 1 % à 3 % des enfants de l'aide sociale à l'enfance ; ils sont donc parmi les plus vulnérables des enfants et jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

En 2020, on estime entre 66 et 100 le nombre des jeunes à problématiques multiples en Ille-et-Vilaine. Le Département a consacré environ 6 millions d'euros sur ce secteur (1,2 M€ en 2017).

Il ressort de l'étude que les représentations des acteurs sont très différenciées concernant les facteurs explicatifs de ce phénomène et il n'y a pas de point de vue général partagé sur les modèles d'accueil et de prise en charge à privilégier, la réponse devant être mosaïque. Des questions éthiques ont émergé autour de la prise en charge des enfants et des jeunes. Au global, on constate que la stratégie départementale n'est pas suffisamment définie et que l'offre est globalement insuffisante, mais les acteurs identifient quelques expériences positives et efficaces.

Des préconisations sont ainsi proposées, identifiées par les acteurs rencontrés sur le terrain, pour améliorer le dispositif, qui s'inscrivent dans les axes d'amélioration retenus lors des Etats généraux breilliens de la protection de l'enfance de 2022.

#### Le degré d'association des usagers à la démarche d'évaluation du dispositif

L'évaluation a été l'occasion de rencontrer 64 interlocuteurs associant : 59 acteurs locaux (acteurs internes, externes, partenaires) par voie d'entretiens individuels ou collectifs, comportant principalement des questions ouvertes et qualitatives et 5 jeunes à problématiques multiples actuellement suivis par la protection de l'enfance, lors d'entretiens individuels semi-directifs (comportant des questions qualitatives ouvertes et fermées).

Ces 64 acteurs correspondent à 5 types d'acteurs différents : conseillères départementales (3), institutions (14), établissements et services de protection de l'enfance (16), professionnel.les du

département (21), porteurs de projets de solutions nouvelles (5), usager.ères (5).

#### IV - PERSPECTIVES D'EVALUATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES EN 2023

Les évaluations sont assorties de préconisations, ayant pour but d'améliorer les politiques publiques en procédant à des ajustements ou à des évolutions. En 2023, le comité d'évaluation des politiques publiques s'assurera de la mise en œuvre des préconisations retenues dans les évaluations menées de 2020 à 2022, dans une logique d'évolution et d'amélioration de l'action publique.

Le programme d'évaluation sera actualisé par l'exécutif mi- 2023, pour une année.

#### Décide :

- de prendre acte du bilan 2022 du Comité d'évaluation des politiques publiques.

#### Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220085

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON-GUITTON